Rothschild & Co

# Rothschild & Co

## Assemblée générale mixte

29 septembre 2016

# Agenda

**Sections**


| | | |
|---|---|---|
| 1 | Introduction | 1 |
| 2 | Revue des métiers | 3 |
| 3 | Responsabilité sociale du Groupe et nouvelle identité | 5 |
| 4 | Projet de fusion avec Martin Maurel | 8 |
| 5 | Comptes annuels 2015/2016 | 11 |
| 6 | Gouvernance | 15 |
| 7 | Demande d’inscription de résolutions nouvelles | 24 |
| 8 | Intervention des commissaires aux comptes | 26 |
| 9 | Intervention des commissaires à la fusion | 27 |
| 10 | Débat | 28 |
| 11 | Vote des résolutions proposées par le Gérant | 29 |
| 12 | Vote des résolutions proposées par un actionnaire | 50 |

# 1. Introduction

# Introduction

**Résultats**

- Croissance soutenue des revenus en hausse globale de 13% par rapport à 2014/2015
- Forte amélioration du résultat d'exploitation à 319m€ (+19%)
- Dividende en hausse de 5% à 0,63€

**Modèle d'entreprise établi**

- Recentrage depuis 2012 sur 3 métiers clés :
  - ➥ Conseil financier
  - ➥ Capital investissement et dette privée
  - ➥ Banque privée et gestion d'actif

# 2. Revue des métiers

# Revue des métiers

| | Conseil financier | Capital investissement et dette privée | Banque privée et gestion d'actifs |
|---|---|---|---|
| **Revenus sur 4 ans** | 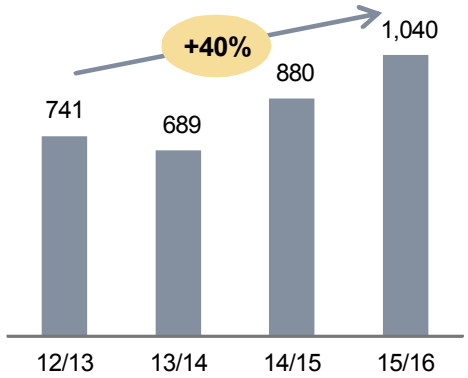 | 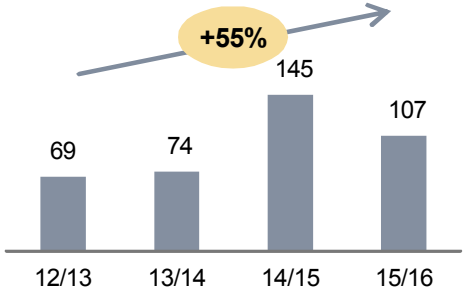 | 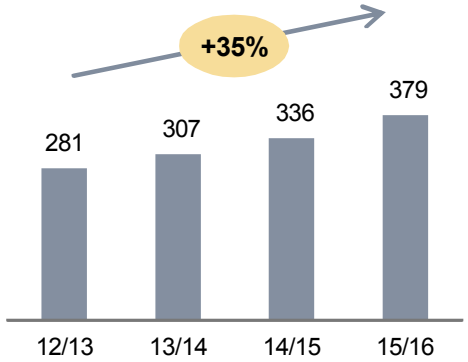 |
| **Faits marquants 2015/2016** | ■ Excellente performance avec une hausse des revenus (+18%) et du résultat avant impôt<br>■ 1er en Europe et 3ème mondial par le nombre d'opérations M&A conclues (*Source : Thomson Reuters)*<br>■ Poursuite des recrutements de banquiers seniors aux USA | ■ Revenus en baisse par rapport au niveau exceptionnel de l'an passé, mais +12 % par rapport à la moyenne des revenus sur les 3 dernières années<br>■ Poursuite du déploiement de l'offre de fonds | ■ Forte augmentation des revenus (+13 %)<br>■ 50,2 Md€ d'actifs sous gestion au 31 mars 2016 (52,1 Md€ au 31 mars 2015)<br>■ Collecte nette de 2,6 Md€<br>■ Retour à la rentabilité en Suisse et amélioration dans d'autres pays |
| **Perspectives** | ■ Revenus en hausse de +15% sur le 1er trimestre<br>■ Meilleur 1er trimestre depuis 2008 | ■ Revenus en hausse de +100% sur le 1er trimestre | ■ Projet de fusion avec CFMM en France |

# 3. Responsabilité sociale du Groupe et nouvelle identité

# Responsabilité sociale du Groupe

| | |
|---|---|
| **Ressources humaines** | ■ 2 829 collaborateurs, dont 40% de femmes<br>■ Culture de l'intégration<br>■ Opportunités de formation et de perfectionnement<br>■ Attention portée au bien-être des collaborateurs |
| **Environnement** | ■ Lancement d'un programme global de conformité environnementale<br>■ Établissement d'un comité *Global environment, health and safety* |
| **Engagement communautaire** | ■ Plus de 4 000 heures consacrées au volontariat<br>■ Initiatives pour soutenir des jeunes défavorisés<br>■ Engagement distingué dans le cadre de la *Business in the Community* en 2016 (catégorie Education) |

# Changement de nom / nouvelle identité

Rothschild & Co

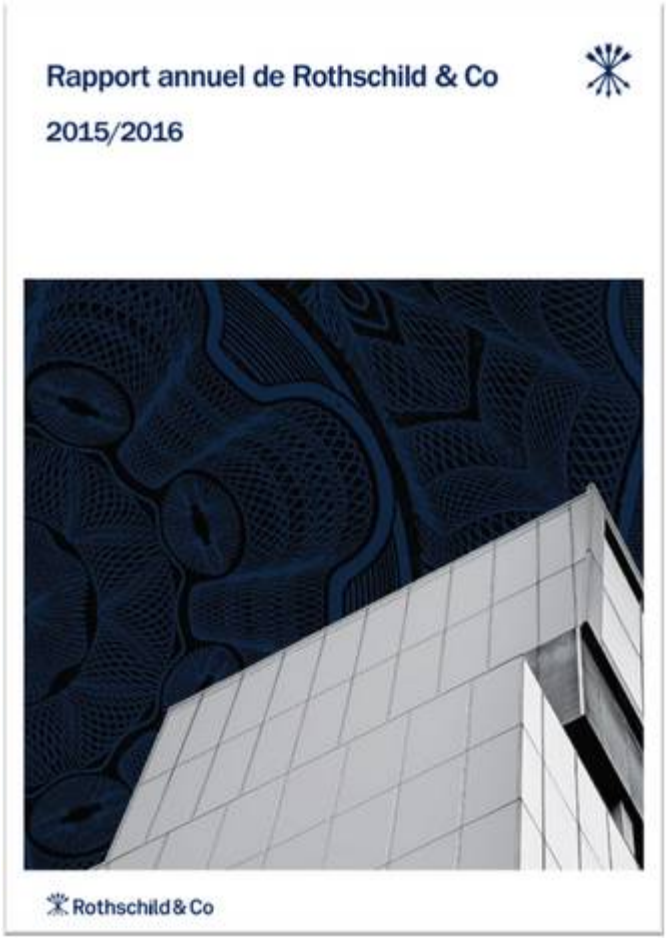

# 4. Projet de fusion avec Martin Maurel

# Projet de fusion avec Martin Maurel

## Projet de fusion entre R&Co et la Compagnie Financière Martin Maurel

Ce projet permettrait de:

- donner naissance à l'une des premières banques privées indépendantes en France
- offrir une gamme complète de services en banque privée, en gestion d'actifs, en financement et en banque d'affaires
- s'implanter plus significativement encore sur le territoire français

**Au-delà de leurs forces respectives,**
**les deux groupes sont très complémentaires**

Rothschild & Co + Martin Maurel BANQUIERS DEPUIS 1825

**Une nouvelle enseigne de la banque privée en France :**

***Rothschild Martin Maurel***

# Projet de fusion avec Martin Maurel

## Calendrier et dates clés

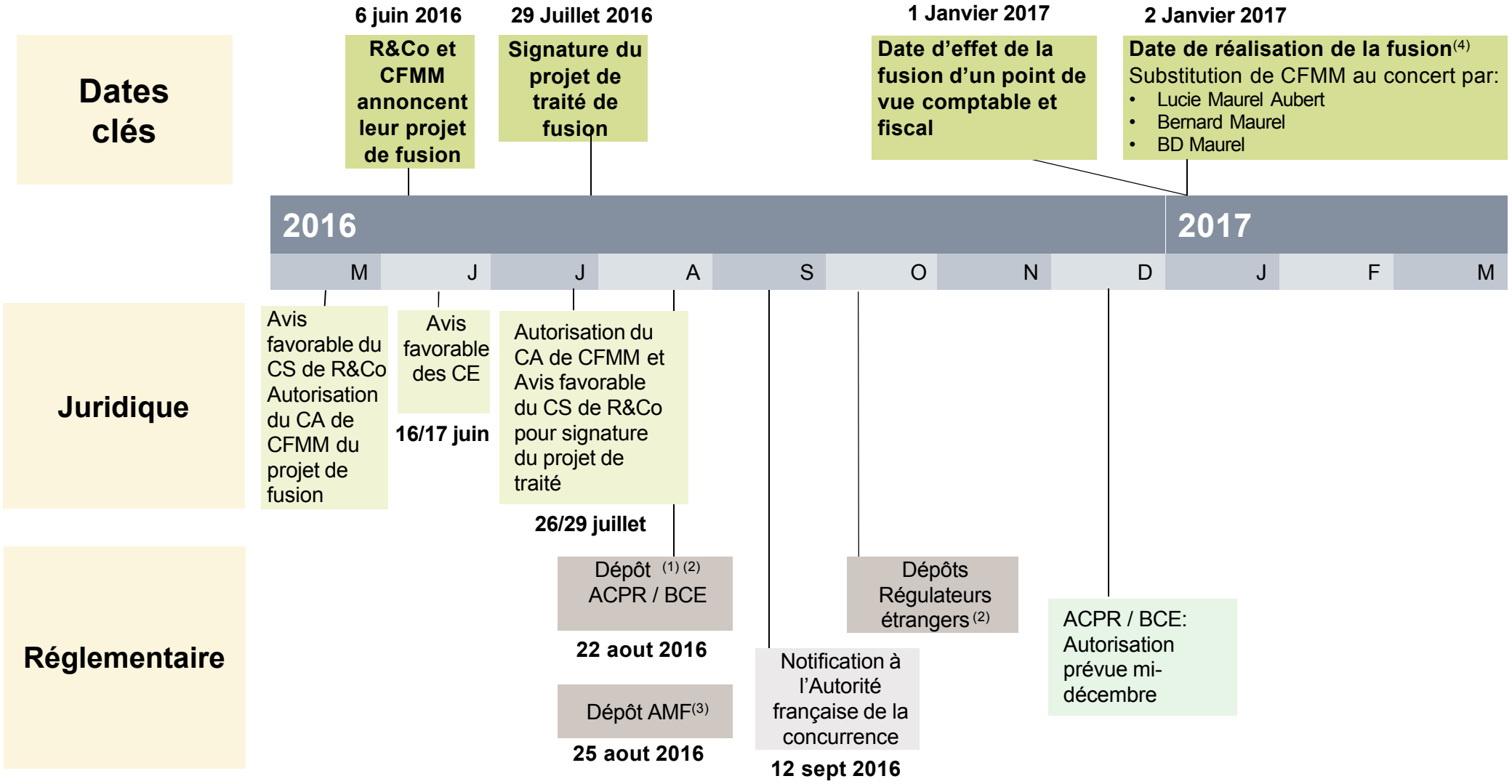


(1) Prise de contrôle BMM et MMS .
(2) Substitution à CFMM de Lucie Maurel Aubert, Bernard Maurel, BD Maurel au sein du concert.
(3) Prise de contrôle de cinq sociétés de gestion.
(4) Sous réserve de l'obtention préalable des conditions suspensives mentionnées dans le projet de traité et au plus tard le 31mars 2017

# 5. Comptes annuels 2015/2016

# Compte de résultat synthétique

| *(en million d'euros)* | 2014/15 | 2015/16 | *Var* | *Var %* |
|---|---|---|---|---|
| **Revenus** | **1,403** | **1,589** | ***186*** | ***13%*** |
| Charges de personnel | (820) | (954) | *134* | *16%* |
| Charges administratives | (257) | (267) | *10* | *4%* |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | (36) | (37) | *1* | *4%* |
| Coût du risque | (22) | (12) | *(10)* | *(46)%* |
| **Résultat d'exploitation** | **268** | **319** | ***51*** | ***19%*** |
| **Résultat avant impôt** | **317** | **422** | ***105*** | ***33%*** |
| **Résultat net - part du Groupe** | **144** | **232** | ***88*** | ***62%*** |
| **Résultat net - part du Groupe hors profit except. / cession FALG** | **160** | **135** | ***(25)*** | ***(16)%*** |
| *Bénéfice par action* | *2.08 €* | *3.37 €* | *1.29 €* | *62%* |

# Bilan synthétique

| *(en milliard d'euros)* | 31/03/2015 | 31/03/2016 | *Var* |
|---|---|---|---|
| Caisse et banques centrales | 3.6 | 3.5 | *(0.1)* |
| Avoirs auprès des banques | 1.5 | 1.2 | *(0.3)* |
| Prêts et créances envers la clientèle | 1.6 | 1.5 | *(0.1)* |
| *dont Prêts à la clientèle privée* | *0.9* | *1.3* | *0.4* |
| *dont Portefeuille de prêts en voie d'extinction* | *0.3* | *0.2* | *(0.1)* |
| Actifs financiers | 1.0 | 1.5 | *0.5* |
| Autres actifs | 1.4 | 1.3 | *(0.1)* |
| **Total des actifs** | **9.1** | **9.0** | ***(0.1)*** |
| Dettes envers la clientèle | 5.7 | 5.5 | *(0.2)* |
| Autres dettes | 1.4 | 1.5 | *0.1* |
| Capitaux propres - part du Groupe | 1.4 | 1.5 | *0.1* |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 0.6 | 0.5 | *(0.1)* |
| **Total des passifs** | **9.1** | **9.0** | ***(0.1)*** |

# Ratios de solvabilité

Calculés selon les règles de Bâle 3

## Encours pondérés par les risques *(en m€)*

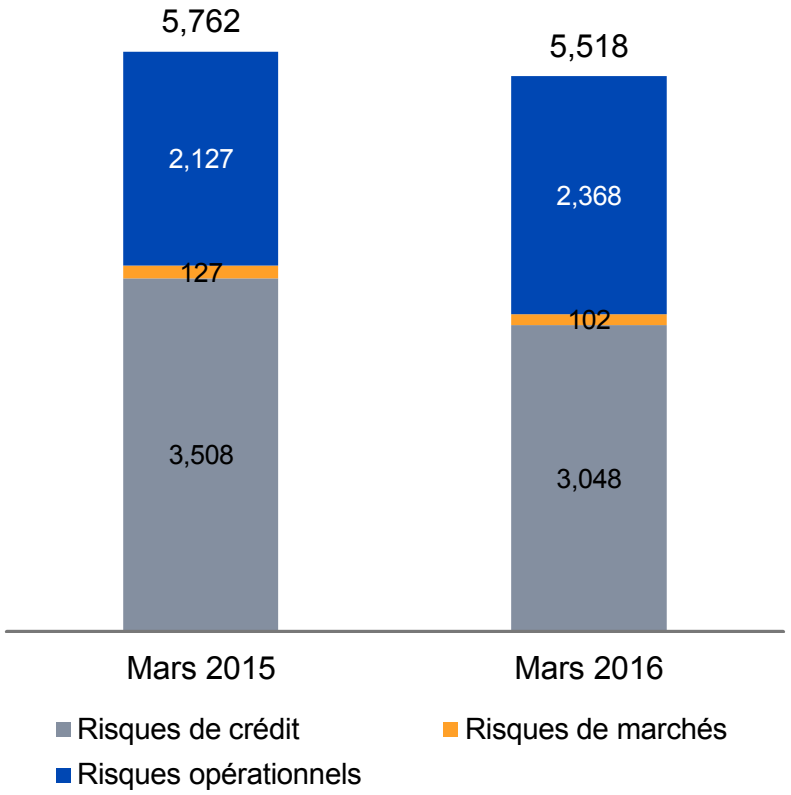


## Ratio de solvabilité du Groupe

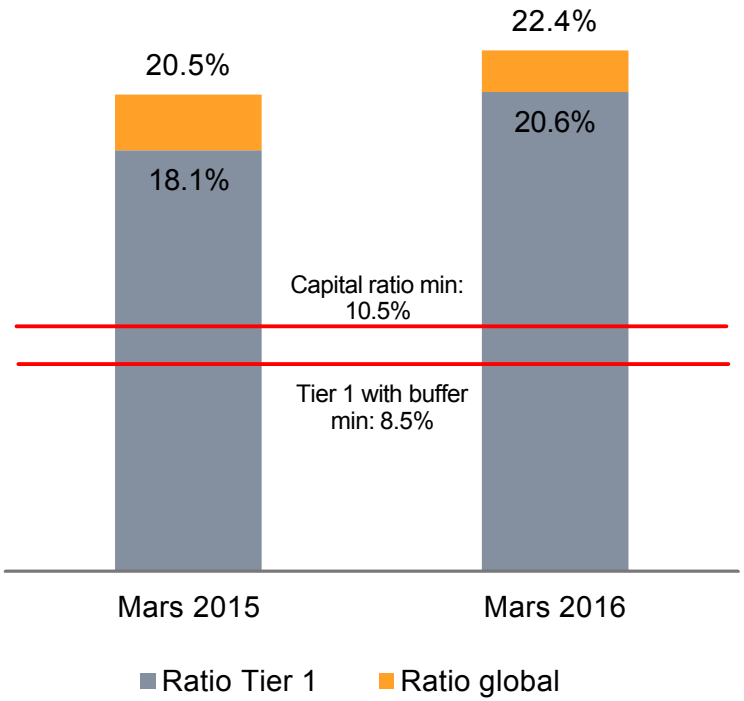

# 6. Gouvernance

# Conseil de surveillance

## Une nomination , cinq renouvellements et nomination d'un censeur

- Nomination d'un nouveau membre indépendant pour une durée de deux ans
- Renouvellement de cinq membres dont quatre indépendants pour une durée de trois ans.
- Nomination d'un censeur pour une durée de trois ans
- Réexamen par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, de la situation des membres concernés, notamment au regard des critères d'indépendance

**Après renouvellements et nominations, la composition du Conseil reflète une gouvernance conforme aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise avec plus de 50% de membres indépendants (10 indépendants sur un total de 15 membres), des compétences et une diversité conformes à l'organisation du Groupe et à son envergure internationale**

# Conseil de surveillance

## Présentation du nouveau membre

### Adam Keswick (membre indépendant)

- Britannique
- Né en 1973
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 0

**Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Aucune

**Principaux mandats :**

- Président de Matheson & Co limited (Royaume-Uni)
- Administrateur non-exécutif de Jardine Lloyd Thompson Group plc (Royaume-Uni)
- Administrateur non-exécutif de Ferrari NV (Pays-Bas)
- Administrateur de Mandarin Oriental International Limited (Bermudes)

❖ **Nomination proposée à la Résolution 4**

# Conseil de surveillance

## Informations relatives aux membres dont le renouvellement est proposé (1/5)

### Angelika GIFFORD (membre indépendant)

- Allemande
- Née en 1965
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 10
- Date de première nomination : 25 septembre 2014

**Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Aucune

**Principaux mandats :**

- Directrice générale et Vice-Présidente de Hewlett-Packard GmbH (Allemagne)
- Membre du Directoire de Atlantik-Brüke e.V (Allemagne)
- Administrateur de ProSieben Sat.1 Media SE (Allemagne)

❖ **Renouvellement proposé à la Résolution 5**

# Conseil de surveillance

## Informations relatives aux membres dont le renouvellement est proposé (2/5)

### Luisa TODINI (membre indépendant)

- Italienne
- Née en 1966
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 10
- Date de première nomination : 25 septembre 2014

**Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Membre du Comité des rémunérations et des nominations

**Principaux mandats :**

- Présidente de Poste Italiane (Italie)
- Présidente de Todini Costruzioni Generali SpA (Italie)
- Présidente de Todini Finanziaria SpA, Ecos Energia Srl, Uni-Esco Srl (Italie)

❖ **Renouvellement proposé à la Résolution 6**

# Conseil de surveillance

## Informations relatives aux membres dont le renouvellement est proposé (3/5)

### Carole PIWNICA (membre indépendant)

- Belge
- Née en 1958
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 10
- Date de première nomination: 25 septembre 2014

**Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégique

**Principaux mandats :**

- Membre indépendant du Conseil d'administration de Sanofi SA
- Membre indépendant du Conseil d'administration et Présidente du Comité de la gouvernance, des rémunérations et des nominations d'Eutelsat Communications SA
- Administrateur d'Amyris Inc. (États-Unis)

❖ **Renouvellement proposé à la Résolution 7**

# Conseil de surveillance

## Informations relatives aux membres dont le renouvellement est proposé (4/5)

### Arielle MALARD de ROTHSCHILD

- Française
- Née en 1963
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 10
- Date de première nomination : 25 septembre 2014

**Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Membre du Comité des risques

**Principaux mandats :**

- Gérante de Rothschild & Cie SCS
- Présidente de CARE France
- Administrateur du Groupe Lucien Barrière SAS
- Administrateur d'Imerys SA
- Vice-Présidente de CARE International (Suisse)
- Administrateur d'Electrica SA (Roumanie & Royaume-Uni)

❖ **Renouvellement proposé à la Résolution 8**

# Conseil de surveillance

## Informations relatives aux membres dont le renouvellement est proposé (5/5)

### Daniel DAENIKER (membre indépendant)

- Suisse
- Né en 1963
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 2 010
- Date de première nomination : 25 septembre 2014

**Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Membre du Comité stratégique
- Membre du Comité des risques

**Principaux mandats :**

- Administrateur de dorma+kaba Holding AG (Suisse)
- Administrateur de Homburger AG (Suisse)

❖ **Renouvellement proposé à la Résolution 9**

# Conseil de surveillance

## Informations relatives au censeur dont la nomination est proposée

### François HENROT

- Française
- Né en 1949
- Nombre d'actions Rothschild & Co détenues : 476 260
- Date de première nomination comme membre du Conseil : 29 mars 2012

**Fonctions précédemment occupées au sein de Rothschild & Co :**

- Vice-Président du Conseil de surveillance
- Membre du Comité stratégique

**Principaux mandats :**

- Associé-gérant de FH GFA SARL
- Associé commandité gérant de Rothschild & Cie SCS
- Associé-gérant de RCB Partenaires SNC
- Gérant de Rothschild & Cie Banque SCS
- Directeur général de Paris Orléans Holding Bancaire (POHB) SAS

❖**Nomination proposé à la Résolution 10**

# 7. Demande d’inscription de résolutions nouvelles

# Résolutions proposées par un actionnaire

## Proposition de nomination de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance par Edmond de Rothschild Holding SA

### Yves AESCHLIMANN

**Suisse**

**Né en 1967**

**Principaux mandats :**

- Directeur Compliance et Juridique Groupe Edmond de Rothschild
- Membre du Comité Exécutif du Groupe Edmond de Rothschild.
- Membre du Conseil d'administration de Edmond de Rothschild (Bahamas) Ltd

❖ **Nomination proposée à la Résolution A**

❖ **Non-agréée par le Gérant**

### Vincent TAUPIN

**Française**

**Né en 1959**

**Principaux mandats :**

- Président du Directoire d'Edmond de Rothschild (France)
- Directeur Général d'Edmond de Rothschild S.A.
- Administrateur de :
  - Financière Boréale
  - China Investment Partners (Hong Kong) Limited
  - Groupement Immobilière et Financière;
  - Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël

❖ **Nomination proposée à la Résolution B**

❖ **Non-agréée par le Gérant**

# 8. Intervention des commissaires aux comptes

# 9. Intervention des commissaires à la fusion

# 10. Débat

11. Vote des résolutions proposées par le Gérant

# Résolution 1 (ordinaire)

## Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Mars 2016

| ***Chiffres en m€*** | **Exercice 2014/2015** | **Exercice 2015/2016** |
|---|---|---|
| Résultat courant avant impôt | 6.0 | 42.3 |
| Résultat des opérations en capital | 1.9 | 21.8 |
| Résultat net | 11.8 | 61.5 |

# Résolution 2 (ordinaire)

## Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016 et distribution du dividende

| *Chiffres en m€* | |
|---|---|
| **Résultat de l'exercice** | 61.5 |
| Affectation à la réserve légale | (0.7) |
| Report à nouveau (créditeur) | 87.7 |
| **Bénéfice distribuable** | **148.5** |
| Dividende préciputaire attribué aux associés commandités | (0.7) |
| **Affectation** | |
| *au versement d'un dividende unitaire de 0,63€ par action* | *44.8* |
| *au report à nouveau (créditeur)* | *103.0* |

- 742 728,22€, correspondant à 0,5% du bénéfice distribuable, sera attribué de plein droit aux associés commandités, Rothschild & Co Gestion SAS et Rothschild & Co Commandité SAS
- Recommandation du Conseil de surveillance d'approuver cette proposition d'affectation
- Dividende unitaire de 0,63€ mis en paiement le **5 octobre 2016**.

# Résolution 3 (ordinaire)

## Approbation des comptes consolidés de l'exercice

| *Chiffres en m€* | Exercice 2014/2015 | Exercice 2015/2016 |
|---|---|---|
| Produit net bancaire | 1,403.2 | 1,588.9 |
| Résultat d'exploitation | 268.0 | 319.4 |
| **Résultat consolidé** | **253.9** | **357.2** |
| *dont part du Groupe* | *143.6* | *231.9* |
| *dont participations ne donnant pas le contrôle* | *110.3* | *125.3* |

# Résolutions 4 à 10 (ordinaires)

## Composition du Conseil de surveillance

Résolutions prises conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF 2016 qui préconise l'échelonnement des mandats de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux .

| | |
|---|---|
| **Résolution 4** | **Nomination d'Adam Keswick**<br>Nomination pour une durée de 2 ans |
| **Résolution 5** | **Renouvellement du mandat d'Angelika Gifford**<br>Renouvellement pour une durée de 3 ans |
| **Résolution 6** | **Renouvellement du mandat de Luisa Todini**<br>Renouvellement pour une durée de 3 ans |
| **Résolution 7** | **Renouvellement du mandat de Carole Piwnica**<br>Renouvellement pour une durée de 3 ans |
| **Résolution 8** | **Renouvellement du mandat d'Arielle Malard de Rothschild**<br>Renouvellement pour une durée de 3 ans |
| **Résolution 9** | **Renouvellement du mandat de Daniel Daeniker**<br>Renouvellement pour une durée de 3 ans |
| **Résolution 10** | **Nomination de François Henrot en qualité de Censeur**<br>Nomination pour une durée de 3 ans |

# Résolutions 11 et 12 (ordinaire)

## Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée aux dirigeants mandataires sociaux

| | |
|---|---|
| **Résolution 11** | **Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée à Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co** |
| **Résolution 12** | **Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée à David de Rothschild, Président de Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co** |

- Eléments de rémunération présentés dans le Rapport Annuel de Rothschild & Co, page 80 et suivantes

# Résolution 13 (ordinaire)

## Autorisation au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Part maximale du capital susceptible d'être achetée par la Société ne pouvant excéder **10% du capital social à la date de réalisation des achats.**
- Prix maximum d'achat fixé à **50€ par action.**
- **Durée 18 mois** – Met fin pour sa partie non utilisée, à la précédente autorisation de même nature donnée au Gérant.
- **Affectations classiques** couvrant l'ensemble des pratiques autorisées par la loi ou relevant des pratiques de marché admises.

# Résolution 14 (extraordinaire) 1/2

## Examen et approbation de la fusion par voie d'absorption de la société Compagnie Financière Martin Maurel (CFMM)

- **Approbation des termes** et **conditions** du projet de traité de fusion
- **Réalisation** de la fusion et **transmission universelle** du patrimoine de CFMM soumises aux **conditions suspensives** prévues dans le projet de traité de fusion

| | |
|---|---|
| **Dates clés** | • **date d'effet de la fusion** d'un point de vue comptable et fiscal **: 1er janvier 2017**<br>• **date de réalisation de la fusion** : **2 janvier 2017** et au plus tard, le **31 mars 2017** |
| **Evaluation sur la base des valeurs réelles** | • des éléments **d'actif** apportés : 246 813 582€<br>• des éléments de **passif** pris en charge : 11 889 954€<br>• soit après application d'une **décote de 10%** : un actif net estimé de 211 431 265€ |
| **Parité** | **126** actions R&Co pour **1** action CFMM |
| **Augmentation du capital social en rémunération de la fusion** | montant maximal de l'augmentation du capital social de la Société :<br>**12 621 168€** soit un maximum de 6 310 584 actions R&Co nouvelles, d'une valeur nominale de 2 € chacune |
| **Montant provisoire de la prime de fusion** | **119 349 463€** |

# Résolution 14 (extraordinaire) 2/2

## Délégation de pouvoirs au Gérant

**Délégation de pouvoirs au Gérant aux fin de :**

- constater la **réalisation définitive des conditions suspensives**, la date et la réalisation définitive de la fusion ;
- arrêter les **comptes sociaux définitifs** de CFMM au 31 décembre 2016 ;
- arrêter les **valeurs définitives des éléments d'actif** (à l'exception des immobilisations financières) et de passif sur la base des comptes de CFMM qui seront arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- déterminer le montant définitif de **l'augmentation de capital de la Société ;**
- déterminer le montant définitif de la **prime de fusion** ;
- déterminer le montant définitif du **boni/mali de fusion** ;
- décider de la **remise d'actions R&Co auto-détenues aux actionnaires de CFMM** en lieu et place d'actions nouvelles ;
- procéder à **toutes formalités** (notamment modifier les statuts de la Société) et de faire les **démarches nécessaires** à **l'attribution des actions R&Co** remises aux actionnaires de CFMM en rémunération de la fusion et l'admission aux négociations des actions nouvellement émises.

***➔ Les modalités détaillées de la fusion faisant l'objet de la présente résolution figurent dans le rapport du Gérant sur l'opération de fusion-absorption***

# Résolutions 15 à 20 (extraordinaires) 1/5

## Délégations de compétence au Gérant à effet de réduire ou d'augmenter le capital social de la Société

- Les délégations financières et autorisations proposées sont relatives à l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription, ainsi qu'à une réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues et à une augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport

- Les plafonds prévus par les présentes délégations sont identiques à ceux qui étaient prévus dans les délégations au Gérant de même nature approuvées en 2014

- Durée : 26 mois

- Elles sont conformes aux pratiques de marché

- Elles annulent et remplacent les précédentes délégations accordées aux termes des 19ème à 24ème résolutions par l'Assemblée générale mixte du 25 septembre 2014

# Résolutions 15 à 20 (extraordinaires) 2/5

## Délégations de compétence au Gérant à effet de réduire ou d'augmenter le capital social de la Société

| | |
|---|---|
| **Résolution 15** | **Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues**<br>▪ Limite :10% du capital social par période de 24 mois<br>▪ L'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apport ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée |
| **Résolution 16** | **Augmentation de capital par incorporation de tout ou partie des réserves, de bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport**<br>▪ Détermination par le Gérant du montant des sommes à incorporer et du nouveau nombre de titres de capital et/ou du nouveau montant nominal des titres de capital existants<br>▪ Limite : 50m€ pour les émissions de titres de capital |

# Résolutions 15 à 20 (extraordinaires) 3/5

## Délégations de compétence au Gérant à effet de réduire ou d'augmenter le capital social de la Société

| | |
|---|---|
| **Résolution 17** | **Décision d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien d'un droit préférentiel de souscription**<br>▪ Libre fixation par le Gérant du prix d'émission<br>▪ Limite : 70m€ pour les titres de capital ou 300m€ pour les titres de créance<br>▪ Plafond commun : 70m€ pour les titres de capital ou 300m€ pour les titres de créance |
| **Résolution 18** | **Décision d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription**<br>▪ Limite : 15m€ pour les titres de capital, montant sur lequel s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la 19ème ou de la 25ème résolution de la présente Assemblée Générale, ou de 200m€ pour les titres de créance<br>▪ Plafond commun : 70m€ pour les de titres de capital ou 300m€ pour les titres de créance |

# Résolutions 15 à 20 (extraordinaires) 4/5

## Délégations de compétence au Gérant à effet de réduire ou d'augmenter le capital social de la Société

| | |
|---|---|
| **Résolution 19** | **Emission, avec fixation libre de leur prix d'émission, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription**<br>▪ Le Gérant a tous pouvoirs pour fixer librement le prix d'émission des titres à émettre. Le prix ne doit pas être inférieur à 95% du cours moyen de l'action de la Société, pondéré par les volumes lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission des actions.<br>▪ Limite : 10% du capital social par an pour les titres de capital ou, 200m€ pour les titres de créance<br>▪ Cette limite s'imputera sur le plafond prévu à la 18ème résolution de la présente Assemblée générale.<br>▪ Plafond commun : 70m€ pour les titres de capital ou 300m€ pour les titres de créance |

# Résolutions 15 à 20 (extraordinaires) 5/5

## Délégations de compétence au Gérant à effet de réduire ou d'augmenter le capital social de la Société

| | |
|---|---|
| **Résolution 20** | **Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription**<br>▪ Prix identique à celui retenu pour l'émission initiale<br>▪ Limite : Imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale<br>▪ Plafond commun : 70m€ pour les titres de capital ou 300m€ pour les titres de créance |

# Résolution 21 (extraordinaire) (1/2)

## Autorisation au Gérant de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et sociétés liées

- Nombre total des options de souscription ou d'achats consenties **ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions représentant plus de 10% du capital** à la date de la présente Assemblée, avec une limite spécifique de 0.72% du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société.

- Montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription imputable sur le montant du plafond commun prévu à la 23ème résolution.

- Cette autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des options.

# Résolution 21 (extraordinaire) (2/2 )

- Pouvoirs donnés au Gérant pour arrêter le prix de souscription et le prix d'achat des actions, le jour où les options seront consenties, dans le respect des limites suivantes :

  - (i) octroi d'options de souscription : prix qui ne peut être inférieur à 80 % de la moyenne des premiers cours côtés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties, et
  - (ii) octroi d'options d'achat d'actions : prix qui ne peut être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code du commerce.

- Durée : 38 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 29 septembre 2016.

Cette autorisation annule et remplace la précédente délégation accordée aux termes de la 13ème résolution par l'Assemblée générale mixte du 26 septembre 2013.

# Résolution 22 (extraordinaire)

## Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières réservées aux adhérents de plan d'épargne entreprise

Autorisation prise en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-21 et suivants du Code du travail, compte tenu des augmentations de capital pouvant résulter de l'approbation des résolutions précédentes et prévoit :

- une suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents de plan d'épargne
- plafond en nominal : 1m€ pour les titres de capital avec imputation sur le plafond global de la 23ème résolution
- une durée : 26 mois

Cette autorisation annule et remplace la précédente délégation accordée aux termes de la 15ème résolution par l'Assemblée générale mixte du 24 septembre 2015.

# Résolution 23 (extraordinaire)

## Limitations globales du montant des émissions

Fixation des plafonds communs des 17ème,18ème, 19ème, 20ème, 21ème, 22ème et 25ème résolutions :

- plafond commun pour les augmentations de capital qui pourront être faites immédiatement ou à terme pour les 17ème,18ème, 19ème, 20ème, 21ème, 22ème et 25ème résolutions: 70m€

Ce montant pouvant être majoré, le cas échéant, du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions supplémentaires pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société;

- plafond commun pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances pour les 17ème,18ème, 19ème, 20ème, 21ème, 22ème résolutions : 300m€

Ce montant sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair.

# Résolution 24 (extraordinaire)

## Modification de l'article 10.1 des Statuts de la Société

- Insertion d'un article 10.1.1 « Membres », dont le contenu reprend celui de l'actuel article 10.1

- Ajout d'un 10.1.2 « Censeurs », qui sera rédigé comme suit :

**« 10.1.2 Censeurs**

L'Assemblée générale peut nommer auprès de la Société un ou plusieurs Censeurs, choisis ou non parmi les actionnaires.

Le Conseil de surveillance peut procéder à la nomination de Censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil de surveillance peut allouer aux Censeurs une rémunération dont il fixe le montant.

Les Censeurs sont nommés pour une période de trois ans, leurs fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit censeur.

Les Censeurs, chargés de veiller à la stricte application des statuts, sont convoqués aux séances du Conseil de surveillance ; ils prennent part aux délibérations avec voix consultative.»

# Résolution 25 (extraordinaire)

## Délégation de pouvoirs au Gérant à l'effet d'émettre des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Cette délégation s'inscrit dans la continuité des délégations accordées au titre des résolutions n° 15 à 20 dans le cadre d'un placement privé.

Principales modalités de la résolution soumise à votre approbation :

- émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titre de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- limite : 10% du capital social, imputable sur le plafond de la 18ème et 23ème résolutions ;
- imputation sur le plafond commun : 70m€ pour les titres de capital ;
- durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

# Résolution 26 (extraordinaire)

## Pouvoirs pour les formalités

- Pouvoirs habituels au Gérant permettant la réalisation des formalités requises par les dispositions légales et réglementaires applicables

## 12. Vote des résolutions proposées par un actionnaire

# Résolutions A et B (ordinaires)

## Composition du Conseil de surveillance

| | |
|---|---|
| **Résolution A** | **Nomination de Monsieur Yves AESCHLIMANN**<br>Nomination pour une durée de 3 ans<br>*(Résolution non agréée par le Gérant)* |
| **Résolution B** | **Nomination de Monsieur Vincent Taupin**<br>Nomination pour une durée de 3 ans<br>*(Résolution non agréée par le Gérant)* |

# Organigramme simplifié après fusion

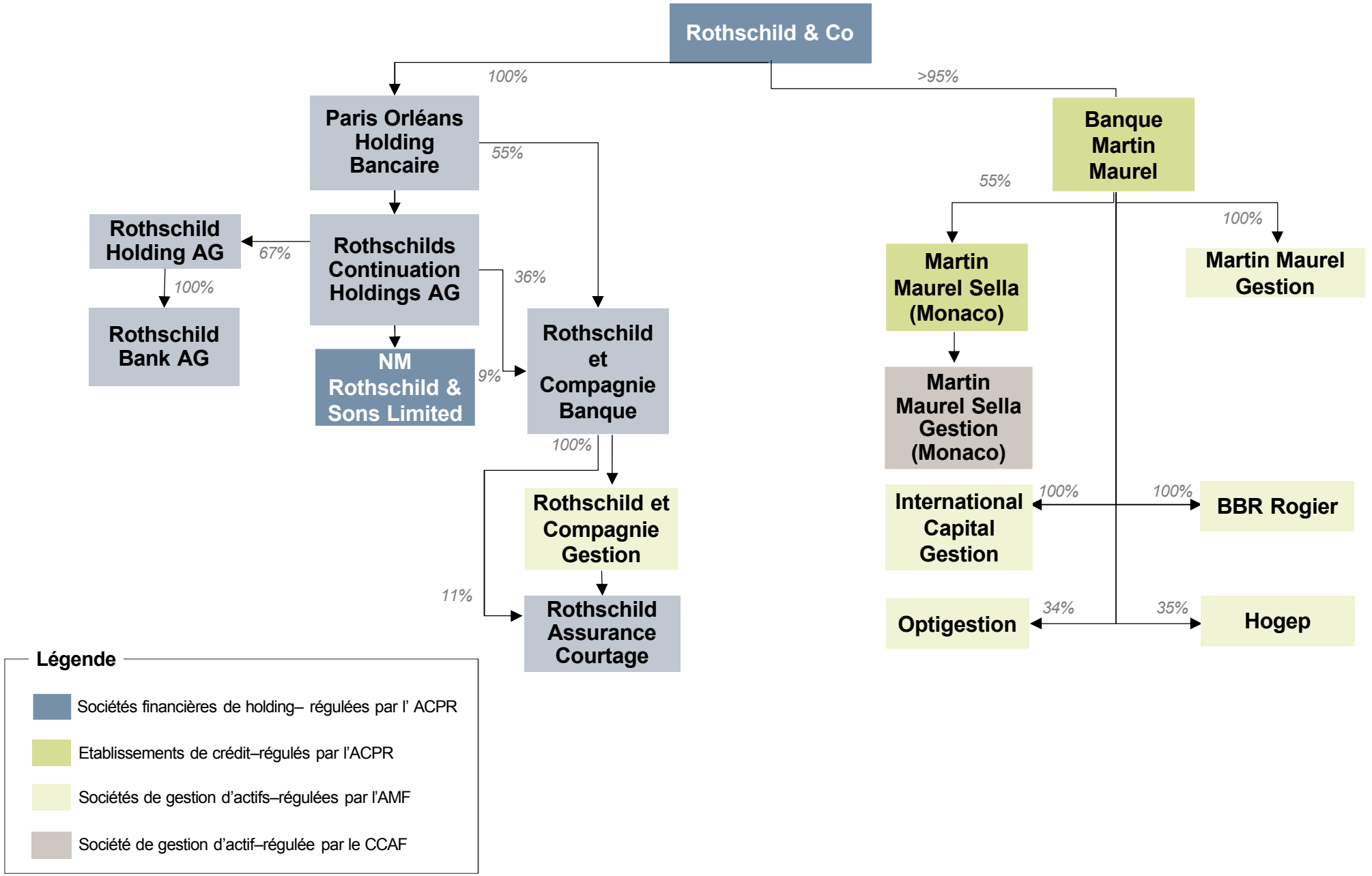

# Disclaimer

*Cette présentation est susceptible de contenir des informations et déclarations prospectives concernant Rothschild & Co SCA (« Rothschild & Co ») et ses filiales (formant ensemble le « Groupe Rothschild & Co »), ainsi que les résultats de Rothschild & Co et du Groupe Rothschild & Co. Ces informations prospectives ne sont pas historiques. Bien que Rothschild & Co et sa Direction estiment qu'elles reposent sur des hypothèses raisonnables, les informations et déclarations fournies restent par nature soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes pouvant entraîner des différences importantes entre les données réelles et les chiffres ou renseignements annoncés, suggérés ou prévus dans ce document. Parmi ces risques et incertitudes figurent ceux qui sont présentés ou identifiés dans les documents publiés par Rothschild & Co pour satisfaire les exigences de publication périodique d'informations et qui sont déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers*.

*Rothschild & Co ne s'engage pas à actualiser ces informations et déclarations prospectives, sauf si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent. Dans tous les autres cas, Rothschild & Co nie toute obligation de mettre à jour ou de modifier lesdites informations et déclarations, que ce soit suite à la mise à disposition de nouvelles informations et déclarations, à la survenue de nouveaux événements ou pour tout autre motif. Aucune déclaration ou garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, n'est fournie quant à l'exactitude, au caractère exhaustif, à la cohérence ou à la fiabilité des renseignements inclus dans le présent document. Celui-ci ne saurait se substituer au jugement du lecteur. Les opinions exprimées dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.*

*Cette présentation a été préparée uniquement à titre d'information et ne saurait être interprétée comme constituant une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers. De même, elle ne prétend pas fournir (et ne doit pas être considérée comme fournissant) de quelconques conseils d'investissement. Ce document ne tient aucun compte des objectifs d'investissement, de la situation financière et des besoins spécifiques du lecteur.*

*Pour de plus amples informations concernant Rothschild & Co, veuillez consulter : www.rothschildandco.com*